

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale

Conferenza svizra da l'agid sozial

Pas de fin de droit pour les plus de 55 ans

Alternatives à l'aide sociale

Conférence de presse du 22 février 2018

Käfigturm, Berne

Celui qui perd son emploi à partir de 55 ans, a un problème

En Suisse, les chômeurs âgés ont beaucoup de difficultés à retrouver un emploi.

Plus de la moitié des chômeurs de plus de 55 ans deviennent des chômeurs de longue durée (plus d'une année à l'AC).

De très nombreux chômeurs âgés arrivent en fin de droit.

Un tiers des personnes de plus de 55 ans en fin de droit ne retrouvent pas de nouvel emploi.

Une fois arrivés en fin de droit, les personnes âgées touchent souvent des salaires ne garantissant pas l'existence.

Le longue descente vers la pauvreté

Perte d'emploi

Perception des indemnités de l'assurance-chômage

Fin de droit

Consommation de la fortune existante à concurrence d'un montant de Fr. 4'000.-
(pour personnes seules)

Aide sociale

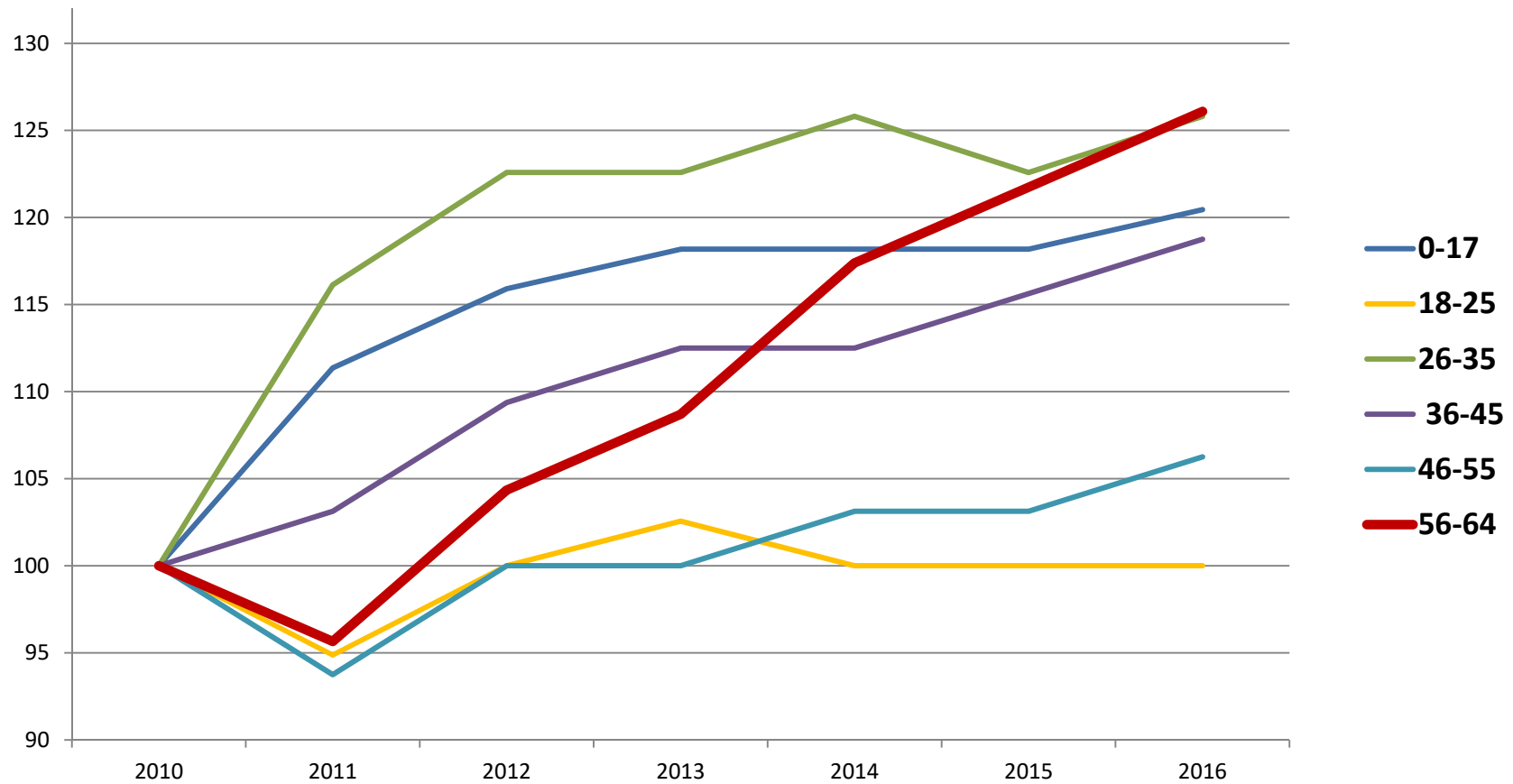
50% de bénéficiaires de l'aide sociale en plus dans 6 ans

Entre 2010 et 2016, le nombre des bénéficiaires de l'aide sociale de plus de 55 ans a augmenté de 50,5 pourcents.

L'évolution démographique n'explique pas la hausse: entre 2010 et 2016, la proportion des 56-64 ans dans la population totale n'a augmenté que de 11,6 pourcents.

Les chômeurs âgés sont souvent bien qualifiés, sans pour autant trouver un emploi.

Forte hausse du taux d'aide sociale des 55+



Seule une partie des personnes concernées dépend de l'aide sociale

Les 55+ dans l'aide sociale ne représentent que la pointe de l'iceberg.

Le problème est bien plus grand, car de nombreuses personnes en fin de droit ne finissent pas à l'aide sociale.

Sur le marché du travail, il existe une discrimination fondée sur l'âge.

Les personnes bien qualifiées sont également touchées.

Et cela, malgré un faible taux de chômage et la priorité aux travailleurs indigènes.

Les mesures actuelles ne sont pas assez efficaces

A ce jour:

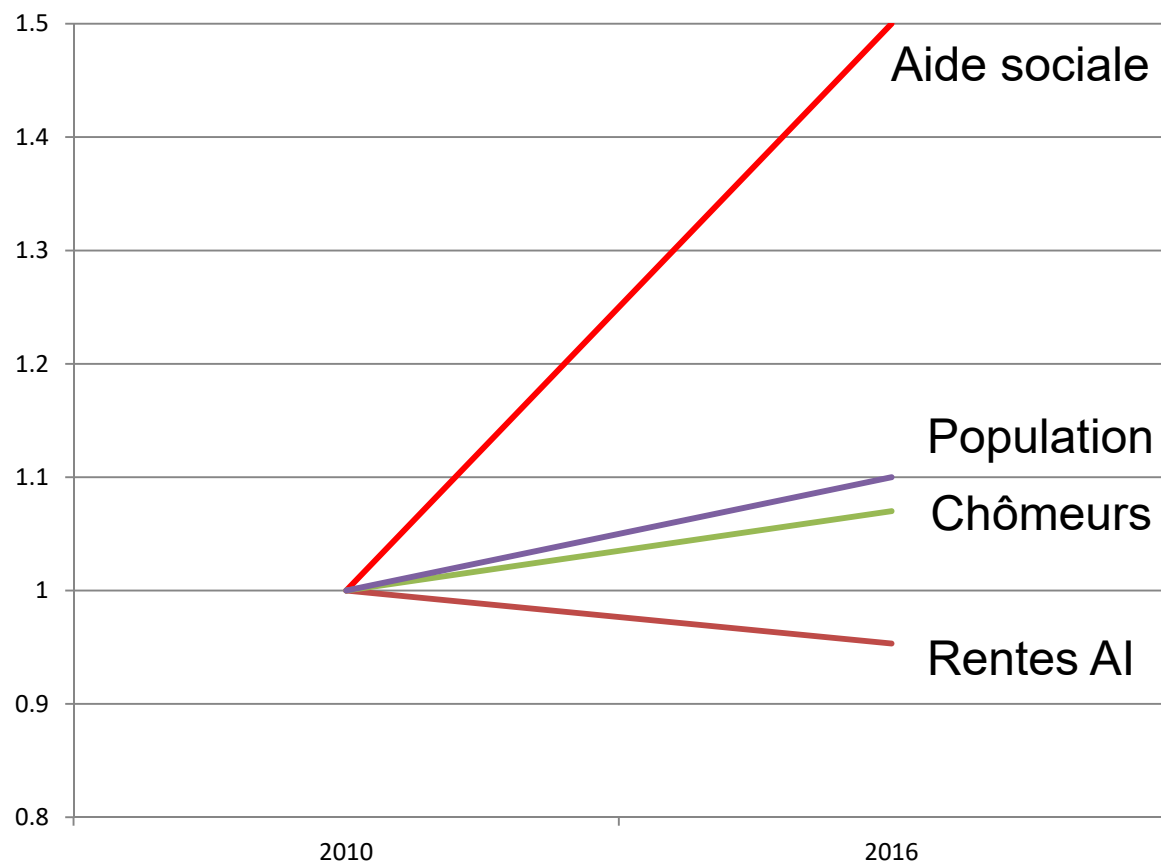
Plus d'indemnités journalières de l'AC pour les 55+.

Mesures du marché du travail étendues dans l'AC pour demandeurs d'emploi âgés.

Mesures facultatives de la Confédération, des cantons et de l'économie (Conférence nationale).

- Ces mesures sont insuffisantes.
- Des actions politiques sont requises.

Dépendance de l'aide sociale des 55+ en forte hausse, nb de chômeurs stagne, nb de rentes AI en baisse



Evolution pour la tranche d'âge entre 56-64, indexé (2010=1)

Créer des alternatives à l'aide sociale

L'arrivée en fin de droit conduit au déclin social et, au final, souvent à l'aide sociale.

Jusqu'à ce que la fortune soit consommée, les 55+ ne bénéficient d'aucune prise en charge et les demandeurs d'emploi d'aucune assistance.

Un temps précieux s'écoule, la réinsertion professionnelle devient de plus en plus difficile.

L'aide sociale devient une impasse pour les 55+.

Revendications de la CSIAS

Un changement de mentalité doit être opéré dans l'économie.

Une meilleure protection de travailleurs âgés est requise, de même que de meilleures solutions pour les demandeurs d'emploi seniors.

Donc: **pas de fin de droit pour les plus de 55 ans.**

- Grâce à cette solution, les chômeurs âgés restent disponibles au placement par les ORP.
- Ils bénéficient d'une meilleure réinsertion prof.
- Le déclin social est évité ou freiné.

Le modèle de la CSIAS (1)

Protection contre l'arrivée en fin de droit pour les personnes perdant leur emploi à partir de 55 ans.

Protection contre l'arrivée en fin de droit. uniquement pour les personnes ayant travaillé pendant au moins 20 ans (prise en compte des tâches d'éducation et de garde).

Et qui poursuivent leurs recherches d'emploi et sont inscrites auprès des ORP à des fins de placement.

Le modèle de la CSIAS (2)

Celle ou celui qui remplit ces conditions perçoit des prestations de l'AC garantissant l'existence jusqu'à l'âge de la retraite.

Les prestations correspondent à l'approche aux montants des prestations complémentaires (PC).

La solution est financée par l'entremise de l'assurance-chômage AC.

Avantages du modèle de la CSIAS

Les chômeurs âgés sont traités avec dignité.

Ils restent disponibles au placement par les ORP et bénéficient d'une réinsertion professionnelle plus rapide.

Ils ne sortent pas du système de la sécurité sociale.

Le processus pluriannuel du déclin social et de la désintégration sociale est évité.

L'économie peut directement contrôler les coûts en recrutant davantage de personnes âgées.

Avantages du modèle de la CSIAS (2)

Aucun coût supplémentaire n'est généré si l'économie recrute davantage de 55+.

Les coûts plus élevés dans l'AC sont compensés par des coûts d'aide sociale plus faibles.

Meilleure exploitation du potentiel des travailleurs indigènes au sein de la main-d'œuvre disponible.

Cette approche profite à tous.

La solution est rapidement réalisable - il suffit d'une adaptation dans l'assurance-chômage.

Limites du modèle de la CSIAS

Le modèle ne s'applique qu'aux personnes ayant travaillé au min. 20 ans et âgées de plus de 55 ans.

Pour tous les autres chômeurs de longue durée dans l'aide sociale, d'autres solutions doivent être trouvées.

La prise de position de la CSIAS propose à cet effet plusieurs mesures.

Sont notamment requis: formation continue, coaching, incitations pour l'économie.

Quelles sont les attentes de la CSIAS?

Le modèle de la CSIAS est une solution pragmatique et logique à un problème sociopolitique urgent.

La CSIAS attend de la politique qu'elle agisse rapidement.

Ne rien faire n'est pas une option et porte atteinte aux personnes ayant travaillé toute leur vie.